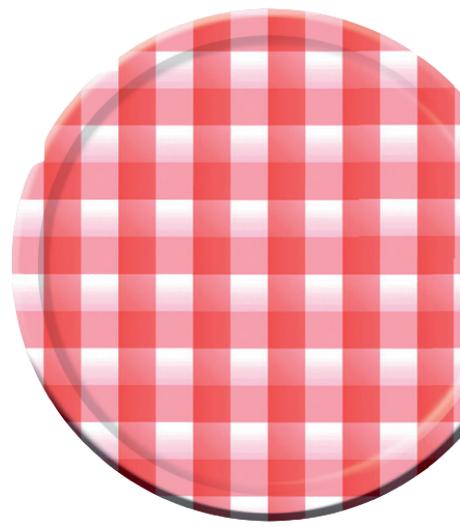


JOURNÉE NATIONALE DU DON AGRICOLE



3^{ÈME} ÉDITION

MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017



DOSSIER DE PRESSE



**PLUS DE 8 MILLIONS
DE PERSONNES** VIVENT EN
DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ

**DES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE
QUI LANCENT UN APPEL À LA GÉNÉROSITÉ**

SOLAAL EST NÉE EN MAI 2013 DE LA
VOLONTÉ DES ACTEURS DES FILIÈRES
AGRICOLLES ET ALIMENTAIRES DE
CONTRIBUER À L'ALIMENTATION
DES PLUS DÉMUNIS

ÉDITO

Angélique Delahaye
Présidente de SOLAAL

3^{ème} édition de la Journée nationale du don agricole

Rendez-vous le 20 septembre

pour mettre en avant la solidarité des agriculteurs !



SOLAAL organise la troisième édition de la Journée nationale du don agricole, sous le haut patronage du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Cette année, le lancement aura lieu le 20 septembre dans les Hauts-de-France. Ce sera l'occasion, une nouvelle fois, de valoriser la générosité des agriculteurs et l'implication des acteurs du monde agricole envers les personnes les plus démunies.

Ainsi, de nombreuses actions auront lieu sur tout le territoire : dons et promesses de dons, visites des exploitations agricoles par les associations d'aide alimentaire, visites par les agriculteurs d'entrepôts d'associations, glanages solidaires...

Cette Journée sera aussi l'occasion de vous présenter le *Guide du don agricole de A à Z - Quand les agriculteurs contribuent à l'aide alimentaire*. Cet ouvrage a été conçu comme une boîte à outils permettant aux agriculteurs, aux coopératives, aux acteurs du monde agricole dans son ensemble, mais aussi aux élus locaux d'organiser leurs actions autour du don, de manière simple et efficace. Avec une cinquantaine de témoignages et des exemples d'actions, il permet de faire profiter de nombreuses expériences à tous ceux qui souhaitent s'engager dans l'aide alimentaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il permet également d'apporter des réponses très concrètes à des questions d'ordre juridique, fiscale ou bien encore logistique. Il sera disponible en exemplaire papier et téléchargeable sur le site internet de SOLAAL : www.solaal.org.

Nous espérons que ce guide incitera de nouveaux donateurs ou acteurs à s'engager aux côtés de SOLAAL.

J'espère que nous serons nombreux encore cette année à nous mobiliser autour de cette Journée nationale du don agricole qui donne une image positive de l'agriculture et permet de valoriser la générosité du secteur agricole.

ZOOM

Journée nationale du don agricole

La 3^{ème} édition de la Journée nationale du don agricole est organisée par SOLAAL, sous le haut patronage du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation le 20 septembre 2017.

C'est la **région des Hauts-de-France** qui a été désignée pour le lancement de cette deuxième édition. Emmanuel DALLE, arboriculteur donateur dans le Pas-de-Calais à Saulty, nous ouvrira les portes de son exploitation pour l'événement.

POURQUOI UNE JOURNÉE NATIONALE DU DON AGRICOLE ?

La précarité alimentaire augmente ; il est donc nécessaire d'accroître les dons agricoles notamment en produits frais, qui font souvent défaut.

Objectifs de cette Journée :

- > informer sur le don agricole et l'association SOLAAL (le principe, la gestion du don, les outils de défiscalisation à destination des agriculteurs-donateurs,...)
- > initier de nouveaux donateurs
- > fédérer autour du don et créer une dynamique de solidarité agricole sur tout le territoire
- > recueillir des promesses de don
- > remercier les agriculteurs déjà engagés.

LES TEMPS FORTS

Cette 3^{ème} édition sera marquée par :

- > **Le lancement officiel dans les Hauts-de-France le 20 septembre** sur une exploitation arboricole près d'Arras. Au programme : dons aux associations d'aide alimentaire locales, point presse, rencontre avec les acteurs locaux.

Lieu : Château de Saulty - 82 rue de la gare - 62158 Saulty

- > **La sortie et la présentation du guide *Le don agricole de A à Z - Quand les agriculteurs contribuent à l'aide alimentaire.***

- > **Lancement du relais SOLidaire** - Hauts-de-France.

- > **De nombreuses actions menées sur toute la France**, orchestrées par les relais SOLidaire de SOLAAL. Toutes les actions sur : <https://www.solaal.org/nos-missions-nos-actions/journee-nationale-don-agricole-2017/>

LE DON AGRICOLE

de A à Z

Ce guide s'adresse à **l'ensemble des acteurs du milieu agricole** qui souhaitent s'engager (agriculteurs, coopératives, organisations professionnelles agricoles...). Il s'adresse également **aux élus locaux** de notre territoire, notamment les maires des communes rurales, car ils sont en prise directe avec l'organisation de la solidarité et de la lutte contre le gaspillage alimentaire sur leur territoire.

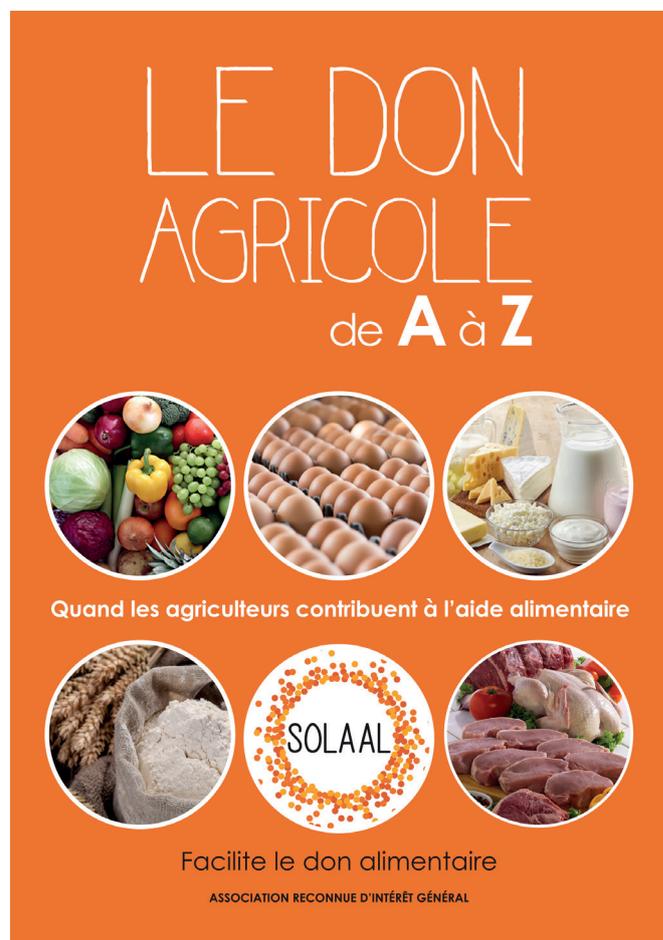
Il est conçu comme **une boîte à outils**, avec des fiches détachables qui permettent ainsi de constituer son propre guide, en fonction de sa production, de ses interlocuteurs, de ses projets. En effet, il se décline en thématiques qui incluent à la fois des infographies pédagogiques, des exemples, des points sur la réglementation en vigueur mais aussi **une cinquantaine de témoignages d'acteurs engagés**.

Il sera amené à évoluer en fonction des réglementations, des expérimentations, des actions solidaires et sera donc régulièrement mis à jour. Il peut également être téléchargé sur le site www.solaal.org.



Ce guide a été retenu dans le cadre du Programme national de l'alimentation

du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



Les partenaires



LE DON AGRICOLE

de A à Z

Exemples de fiches

LES FRUITS ET LÉGUMES

VOUS AVEZ DES PRODUITS À DONNER ?



POURQUOI DONNER ?

- > par solidarité
- > refus de palette à la livraison
- > produits hors calibre
- > saturation du marché
- > produits non récoltés ou restant après récolte

QUELS PRODUITS DONNER ?

- > extra, 1, 2
- > produits sous signes de qualité et d'origine
- > tous les calibres
- > tous les modes de production

RÉGLEMENTATION

Les produits donnés doivent être **sains, loyaux et marchands**. Les produits, par exemple, coupés ou avec des racines arrachées, doivent faire l'objet d'une attention particulière et ne peuvent être donnés que s'ils respectent les normes de sécurité et d'hygiène requises. SOLAAL peut vous renseigner à ce sujet.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'attestation de don vous permet de bénéficier d'une **réduction d'impôt** de 60 % du coût de revient du produit donné, dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires.



OU



VOUS CONTACTEZ directement une association d'aide alimentaire habilitée

L'association vous adresse une attestation de don



LES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE ONT UN GRAND BESOIN DE PRODUITS FRAIS. GRÂCE À VOTRE DON, VOUS CONTRIBUEZ À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES PLUS DÉMUNIS QUI ONT PEU ACCÈS À CES PRODUITS.

ILS TÉMOIGNENT...



« Les temps sont parfois durs pour le secteur agricole mais je n'aurais pas été vendus. Certains de mes produits donner, ça marche tout seul. Une fois qu'on s'est organisé pour calibre (les concombres tardus par exemple). Puis les bénévoles des Restos du cœur viennent les chercher dès que je les appelle. »
Denis DIGEL, maraîcher en Alsace (67)



« Que les légumes soient un peu différents de ce que la norme de commercialisation demande, c'est une chose, mais nous avons passé autant de temps à les produire que les produits vendus. »
Mathieu JORET, maraîcher en Normandie (50)



« Nous avons passé beaucoup de temps et d'énergie pour produire nos fruits, c'est vraiment désespérant de devoir les jeter, alors nationales habilitées qui bénéficient ainsi de nos produits. »
Emmanuel DALLE, arboriculteur en Hauts-de-France (62)



« Quand je ne peux pas tout vendre, j'appelle SOLAAL qui organise le don et me propose une répartition en fonction des besoins des associations. C'est très simple ! »
Pierre BOT, maraîcher en Ile-de-France (91)



« SOLAAL, C'EST SIMPLE COMME UN COUP DE FIL ! »
Jean-Michel HAMEL, producteur

CONTACTEZ SOLAAL : 01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org

ASSOCIATION RECONNUE D'INTERÊT GÉNÉRAL

ÉTIQUETAGE ET DATES DE PÉREMPTION

> Il n'y a pas de différence d'étiquetage entre les denrées en fonction des consommations auxquelles elles sont destinées.



Cependant, la réglementation admet le don alimentaire à une association, de produits ayant une **absence d'étiquetage ou un défaut d'étiquetage ne remettant pas en cause le caractère consommable du produit**.



> L'agriculteur devra être en capacité de fournir à ces associations un document en langue française comprenant l'ensemble des mentions obligatoires requises par la réglementation (de sorte que le bénéficiaire de l'aide puisse les récupérer).

Les emballages de regroupement de denrées préemballées en question devront contenir les informations suivantes :

- la dénomination de vente, DLC (date limite de consommation) / DDM (date de durabilité minimale - ancienne DLUO)
- les conditions particulières de conservation
- l'identification de l'opérateur

LE GLANAGE ET LA CUEILLETTE

LES ACTEURS



LES ACTIONS

LE GLANAGE

Il consiste en la **récupération après récolte**, des produits végétaux au sol ou sur pied et **non ramassés par le producteur** (soit en raison de leur calibre, soit par impossibilité technique, par exemple).

Il est possible dès lors qu'il est **accepté par le propriétaire** de la récolte, mais n'est autorisé que du lever au coucher du soleil.

Le **conventionnement avec une association locale** pratiquant le glanage permet la mise en place d'un **dispositif plus encadré et pouvant favoriser l'insertion** de personnes en difficulté et la **mixité sociale**.

LA CUEILLETTE

La cueillette consiste à **mettre à disposition d'une association une parcelle sur laquelle l'organisme peut récolter gratuitement** des fruits et légumes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

> SOLAAL a réalisé un modèle de convention pour encadrer une opération de glanage. Elle prévoit que les produits glanés soient destinés à l'aide alimentaire ou à des actions liées à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle rappelle les droits et obligations des différents acteurs. N'hésitez pas à nous la demander !

ORGANISER LE DON DE PRODUITS AGRICOLES SUR MA COMMUNE

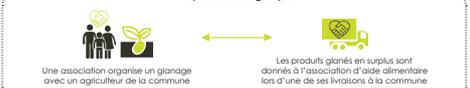
> Jouer la proximité avec les agriculteurs de sa commune



> Mobiliser les autres parties prenantes



> Optimiser la logistique



PENSEZ-Y !

> Exemple de la Communauté de communes d'Aunis-Sud : soutenir les agriculteurs en précarité. Pour remettre en selle les agriculteurs en précarité, qui viennent chercher des produits auprès du CIAS, ce CIAS a signé une convention avec Uniterres (ANDES).
https://aunis-sud.fr/vivre-en-aunis-sud/cias/1111-2/ - Uniterres : http://youtube.be/wO_EJwC0R8
> Retrouvez les coordonnées des délégués cantonaux sur le site internet des syndicats agricoles et des Chambres d'agriculture.

SOLAAL

c'est...

> **la seule association nationale**
qui facilite les dons entre
agriculteurs et associations
d'aide alimentaire

> **un service gratuit** qui lutte
contre le gaspillage alimentaire
et offre **des produits frais** aux
plus démunis



4 OBJECTIFS



Renforcer l'engagement
des acteurs des filières
agricoles et agro-alimentaire



Faciliter
l'organisation
des dons



Contribuer à l'équilibre
nutritionnel des bénéficiaires
de l'aide alimentaire



Lutter contre
le gaspillage
alimentaire



" LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE
ALIMENTAIRE ET LA GÉNÉROSITÉ FONT
PARTIE DE L'ADN DES AGRICULTEURS "

Angélique DELAHAYE
Présidente de SOLAAL

SOLAAL

en chiffres

12 000 tonnes

de dons distribués

Déjà 2 500 tonnes au 1^{er} semestre 2017

24 millions

de repas

5 millions au 1^{er} semestre 2017



Miel

Fruits (fruits frais, compotes, confitures, jus)

Légumes (légumes frais, soupes)

Produits laitiers

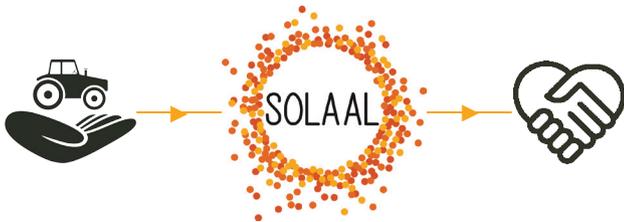
Viandes (viandes fraîches, produits à base de viande)

Céréales et huiles

Oeufs

RELAIS SOLIdaires

- > Ils sont animés par des personnes issues du secteur agricole (Chambre d'agriculture, syndicats agricoles, agriculteurs), motivées par la solidarité et l'envie de développer, d'organiser le don de produits agricoles localement.
- > Ils jouent un rôle d'interface entre les agriculteurs, d'une part, et les associations d'aide alimentaire, d'autre part.



**Développer et fluidifier
les dons de proximité**

**Expérimenter des actions locales
solidaires avec des acteurs engagés**
(pôles d'économie sociale et solidaire, ESAT,
fabricants d'emballages, collectivités locales,
syndicats de valorisation des déchets, entreprises).



AGRICULTEURS

donateurs

SOLAAL

est intervenue auprès des pouvoirs publics pour que l'agriculteur soit considéré comme tout autre citoyen donateur, au regard de l'article 238 bis du Code général des impôts

Depuis sa création, SOLAAL oeuvre pour obtenir une réduction d'impôt pour l'agriculteur, quelle que soit la filière de production. Ainsi est né le principe d'agriculteur-donateur.

Aujourd'hui le dispositif fonctionne pour :

- > les fruits et légumes frais
 - > le lait
 - > les oeufs
 - > les céréales
- > les fruits et légumes transformés
- > les produit transformés à la ferme.

SOLAAL ATTEND TOUJOURS UN DISPOSITIF POUR :

- > **les dons de viandes par un éleveur**

MEMBRES SOLIdaires

SOLAAL

comptabilise 33 membres solidaires dont 7 membres bienfaiteurs



AGRICA
ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE (APCA)
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE BLÉ ET AUTRES CÉRÉALES (AGPB)
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE MAÏS (AGPM)
AVRIL
AXEMA
CENTRE NATIONAL POUR LA PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES (CNPA)
COMEXPOSIUM
COMITÉ NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE LA POMME DE TERRE (CNIPT)
COMITÉ NATIONAL POUR LA PROMOTION DE L'OEUF (CNPO)
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOUR(S)PLUS
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PLANTEURS DE BETTERAVES (CGB)
CONFÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ, DE LA COOPÉRATION ET DU CRÉDIT AGRICOLE (CNMCCA)
ENTREPRISE DELAHAYE MARAÎCHERS
FÉDÉRATION DES MARCHÉS DE GROS DE FRANCE
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PRODUCTEURS D'OLÉAGINEUX ET DE PROTÉAGINEUX (FOP)
FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE FRUITS (FNPF)
FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE LAIT (FNPL)
FÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE (FNCA)
FÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL
FONDATION AVRIL
FONDATION CARREFOUR
FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FNSEA)
GROUPEMENT NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES SEMENCES ET PLANTS (GNIS)
INTERFEL
JEUNES AGRICULTEURS (JA)
LABELIANCE INVEST
LES PRODUCTEURS DE LÉGUMES DE FRANCE
METRO
RUNGIS MARCHÉ INTERNATIONAL - SEMMARIS
SOPEXA
SPACE
UNION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE (UNPT)

Membres bienfaiteurs

AGRICA
CENTRE NATIONAL POUR LA PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES (CNPA)
COMEXPOSIUM
FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FNSEA)
FONDATION AVRIL
FONDATION CARREFOUR
SPACE

INFOS pratiques

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS
SUR SOLAAL



Dorothee BRIAUMONT
Directrice
d.briaumont@solaal.org
01 53 83 47 89
06 11 78 77 38

Judith MEYER
Responsable des dons
j.meyer@solaal.org
01 53 83 47 89



> **Internet**
www.solaal.org



> **Pour des dons agricoles et alimentaires
SOLAAL vous aide gratuitement**

BLOC NOTES

SUIVEZ SOLAAL





SOLidarité des producteurs
Agricoles et des filières
ALimentaires

SOLAAL • 11 rue de La Baume • 75008 • Paris • Siret 799 591 946 00014
01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL